PROGRAMME DE FORMATION, PRÉSENTIEL

Mettre en place l’entretien annuel et l’entretien de parcours professionnel

Réelle contrainte RH ou avantage concurrentiel ?

Public visé et prérequis

- Cette formation s’adresse aux dirigeants et aux responsables en position d’encadrement ayant à mener un entretien annuel et un entretien de parcours professionnel, ainsi qu’aux personnes de la fonction RH qui accompagnent l’encadrement et gèrent ces entretiens.
- Aucun prérequis.

Objectifs de la formation

- Identifier les enjeux réels de l’entretien annuel et de l’entretien de parcours professionnel.
- Conduire, sécuriser et mener ces entretiens avec efficacité et professionnalisme.
- Distinguer l’entretien annuel de l’entretien de parcours professionnel.
- Rappeler le cadre juridique de ces entretiens.
- Comprendre les enjeux pour l’entreprise et pour le salarié, dans une logique de GEPP.
- Préparer ces entretiens côté manager et côté salarié.
- Mener un entretien bienveillant et constructif.
- Réfléchir, partager et construire la vision stratégique de l’entreprise.
- Favoriser le développement du parcours professionnel et rendre le salarié acteur de son évolution.

Contenus de la formation

- Disposer d’un cadre structuré pour déployer les entretiens annuels et les entretiens de parcours professionnel et en améliorer l’efficacité, pour l’entreprise comme pour les collaborateurs.
- Mesurer le poids stratégique de ces entretiens comme outils de construction de la gestion des emplois et des parcours professionnels (GEPP).

Compétences et capacités professionnelles visées

- Mieux piloter les entretiens annuels et les entretiens de parcours professionnel.
- Sécuriser leur mise en œuvre au regard du cadre juridique.

Moyens et modalités pédagogiques

- Le formateur s’appuie sur une présentation PowerPoint animée de vidéos et d’illustrations. Il remet de la documentation papier au fil du déroulé pédagogique.
- La formation mêle théorie et pratique : échanges, quizz, apports concrets illustrés par le formateur, vidéos et mises en situation.
- Proposition d’outils simples de mise en œuvre, de suivi et de pilotage des entretiens.

Évaluation et sanction de la formation

- Le formateur vérifie en début de session la bonne compréhension des enjeux et valide les attentes des participants.
- Un quizz d’évaluation des connaissances, ludique, est proposé en début de session.
- En fin de formation, le formateur s’assure d’avoir répondu aux attentes formalisées par les stagiaires.

- Un support d'évaluation à chaud est remis à la fin de la formation. Il porte sur le contenu pédagogique et sur les apports méthodologiques.
- Un support d'évaluation à froid est envoyé aux stagiaires à 6 mois.

Qualité du formateur

- Julie SAINSON-CUQ, dirigeante de JSC CONSEILS.
- Consultante en management des ressources humaines et des organisations, coache certifiée RNCP 7.
- 20 années au sein d'un grand groupe de recrutement, dont 10 ans comme directrice d'agences, en management d'équipe de proximité.

Durée et modalités d'organisation

- Formation de deux journées (14 heures).
- Formation de groupe à partir de 3 personnes. Un groupe de 8 stagiaires au maximum est souhaitable pour une meilleure personnalisation et interaction.
- Possibilité de réalisation de janvier à décembre, sauf août.
- Horaires : 9h à 17h.
- Lieu : dans les locaux de l'entreprise ou dans les locaux du cabinet JSC CONSEILS.

Modalités et délai d'accès

- Modalité : formation en présentiel.
- Inscription : par mail à contact@jscconseils.com ou par téléphone au 07.79.85.65.95.
- Délai d'accès : sous un mois après réception de votre demande.

Tarif et financement

- Tarif : 940 € HT par jour pour l'ensemble du groupe, quel que soit le nombre de stagiaires (8 au maximum), hors frais de déjeuner et prise en charge des frais de déplacement et d'hébergement si la formation a lieu hors département.
- Financement : prise en charge totale ou partielle possible par votre OPCO, ou financement direct par l'entreprise.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

- Référente handicap : Julie Sainson-Cuq, dirigeante du cabinet.
- Les locaux du cabinet JSC CONSEILS sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.
- Des adaptations sont possibles selon les besoins que vous nous signalez lors de nos échanges, avant la formation.

Suivi de l'action

- Feuille de présence signée par l'ensemble des stagiaires inscrits et par le formateur, par demi-journée de formation.
- La formation est sanctionnée par un certificat de réalisation. Elle ne délivre ni diplôme ni titre professionnel.

Retour d'expérience et résultats

Dans le cadre de notre démarche qualité et de la certification Qualiopi, nous mesurons la satisfaction des stagiaires à l'issue de chaque formation.

Aucune session réalisée à ce jour. Les indicateurs seront publiés après la première session, avec leur méthode de calcul.